

Mise en place d'un plan de soutien au secteur ferroviaire

Le train offre une alternative efficace au mode de transport routier, tant pour les passagers que pour les marchandises. Il contribue à la diminution de l'empreinte carbone et environnementale des transports. Il importe d'accroître et d'améliorer l'offre ferroviaire et son attractivité en conséquence

Problématique

La France est résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et poursuit l'objectif d'une neutralité carbone en 2050. Le secteur des transports, l'un des principaux émetteurs de CO₂, doit y contribuer de façon importante. Les évolutions technologiques du secteur automobile ne peuvent être la seule réponse à cet objectif. Les modes de transport alternatifs pas ou peu émetteurs doivent donc être encouragés et c'est tout particulièrement le cas du train.

Cela répond pleinement aux propositions de la Convention citoyenne pour le climat s'agissant de l'augmentation des investissements dans le domaine ferroviaire.

Enfin, la crise sanitaire a montré l'importance de garantir la continuité des approvisionnements en biens de consommation et l'intérêt que présente le fret ferroviaire en la matière.

Description technique de la mesure

L'objectif poursuivi consiste à améliorer globalement la qualité du réseau ferroviaire pour augmenter l'offre de trains dans ses différents usages.

Il s'agit tout d'abord, en cohérence avec les priorités définies par la Loi d'orientation des mobilités, de donner les moyens à SNCF Réseau de régénérer et moderniser le réseau national le plus circulé. L'objectif est d'améliorer la régularité (limitation des incidents et des retards qui en découlent) et la sécurité (notamment aux passages à niveau) en tenant compte de l'évolution des techniques (dont l'exploitation par des technologies digitales). Dans ce cadre, un effort particulier sera fait pour la préservation de l'environnement.

Il s'agit également de réinvestir, aux côtés des Régions, dans les lignes de desserte fine du territoire pour augmenter l'offre dans les territoires moins denses et mieux les relier aux zones urbaines, notamment lorsqu'il n'existe pas d'autre mode de transport adapté. Cette action porte un véritable enjeu de désenclavement et d'équilibre territorial.

L'objectif est par ailleurs d'accélérer les travaux pour la qualité d'accueil dans les gares, notamment pour l'accès des personnes à mobilité réduite, et redévelopper des offres de trains de nuit.

Enfin, il convient d'adapter le réseau ferroviaire pour développer le transport de marchandises, afin de desservir au plus près les entreprises, les plateformes logistiques et les ports dans de bonnes conditions économiques.

Exemples de projets

Les projets sont nombreux et répartis sur tout le territoire métropolitain qui dispose du réseau ferroviaire.

En matière de remise à niveau (régénération), il s'agit notamment de poursuivre l'effort de redressement entrepris depuis plusieurs années et renforcé dans le cadre de la loi Nouveau Pacte Ferroviaire (NPF) de juin 2018, et ce malgré la crise sanitaire qui aurait pu conduire à remettre en cause certains travaux.

En matière de sécurité du réseau, dont le financement sera renforcé par le plan de relance, les postes d'interventions concernent notamment la sécurité en gare, ou en ligne, ou encore la sécurisation des passages à niveau.

En matière de modernisation du réseau ferroviaire le plan de relance soutiendra l'augmentation de la capacité du réseau tout en diminuant les coûts d'entretien et permettra de gagner en productivité.

En matière de protection de l'environnement, le plan de relance soutiendra SNCF Réseau notamment pour les techniques alternatives au glyphosate, dont il était fait une grande consommation pour éliminer la végétation sur les voies.

S'agissant des lignes de desserte fine du territoire, le Gouvernement a engagé un plan d'actions avec les régions visant à pérenniser les services publics de transport qu'elles assurent. Deux protocoles ont d'ores et déjà été signés avec les régions Grand Est et Centre-Val-de-Loire et des discussions sont en cours avec l'ensemble des autres régions. À titre d'exemple, les lignes Bourges-Montluçon en Centre Val de Loire ou Nancy-Saint-Dié en Grand Est sont concernées par le plan d'action.

L'accessibilité des gares pour les personnes à mobilité réduite doit être réalisée d'ici 2025 dans le cadre des schémas directeurs d'accessibilité – agendas d'accessibilité programmée (Sd'AP).

Pour les trains de nuit, l'effort de l'Etat vise notamment à permettre la réouverture d'une à deux lignes.

L'accent mis sur le fret ferroviaire vise notamment à soutenir les investissements dans les infrastructures c'est-à-dire des lignes fret dites "capillaires", souvent indispensables pour accéder aux lieux de production (usines, silos à céréales...), mais également à permettre à SNCF Réseau de mieux prendre en compte la compétitivité du fret dans la programmation de ses travaux.

Impacts

Les impacts positifs sont multiples, à la fois d'un point de vue économique avec des créations d'emplois, auxquels s'ajouteront ceux liés au développement des services et à l'innovation qu'en termes d'amélioration de la vie quotidienne des usagers et riverains avec une amélioration du service rendu et la réduction des risques et nuisances du réseau et de la circulation des trains.

Indicateurs

- Efficience économique de la régénération du réseau
- Nombre de lignes de desserte fine pérennisées
- Nombre de lignes de trains de nuit rouvertes
- Nombre de plateformes multimodales construites ou renouvelées
- Nombre de gares ayant fait l'objet de travaux d'accessibilité
- Nombre de passages à niveau sécurisés

Territoires bénéficiant de la mesure

L'ensemble du territoire métropolitain desservi par le réseau ferroviaire sera concerné.

Coût et financement de cette mesure

L'effort d'investissement supplémentaire de l'Etat est de 4,7 Mds€.

Calendrier de mise en œuvre

L'ensemble des opérations seront engagées entre 2020 et 2022.